



Prise en charge d'un crédit immobilier par l'assurance

Par **Lo2Monac**, le **24/04/2010** à **10:32**

Bonjour,
depuis quelques jours je ne peux plus rentrer chez moi.
En effet, un glissement de terrain chez le voisin a emporté la voie d'accès à ma propriété sur laquelle j'ai une servitude de passage.
Bien entendu, c'est au voisin de réparer car ce glissement est dû à un défaut d'entretien du terrain (et non de la servitude) mais ma question est la suivante:

mon assurance peut-elle prendre en charge le crédit de ma maison tout le temps où je ne peux pas y habiter?

A charge à elle au pire, de se retourner contre mon voisin pour le remboursement.

Merci de votre aide.